

## Budget participatif

### Ouverture de l'assemblée publique d'information :

**Monsieur Gaston Nadeau, maire :**

- Mot de bienvenue : Je souhaite la bienvenue et remercie les élus de leur présence, de même que les représentants d'associations présents ce matin. Et bien sûr, je souhaite la bienvenue, en différé, aux citoyennes et citoyens de Coleraine qui visionneront cette présentation s'adressant à vous tous.
- Présentation des membres du conseil, dont 4 nouveaux élus (automne 2021);
- Présentation de Bernard Caouette, nouveau DG de la municipalité, qui est entré en fonction en décembre dernier.

Avocat spécialisé en droit municipal et administratif, M Caouette détient une certification de Gestionnaire municipal agréé et il possède une vaste expérience à titre de directeur général municipal.

C'est lui qui fera la présentation aujourd'hui et répondra aux questions des personnes présentes.

M Caouette assistera également le conseil dans la mise en place et le déploiement de nos futurs BUDGETS PARTICIPATIFS.

Avant de lui céder le micro, je m'adresse directement à la population qui pourra suivre cette présentation en différé, par le moyen de cet enregistrement audiovisuel.

Chère Colerainoise et cher Colerainois, en mon nom personnel et en celui des membres du conseil, je vous invite à participer activement à cette démarche de démocratisation des prochains budgets municipaux, en nous faisant part de vos idées, de vos attentes et de votre vision du développement de notre municipalité.

La réglementation applicable à la démarche du budget participatif, actuellement en cours d'élaboration, sera prochainement adoptée et diffusée aux associations et à la population via notre site internet et notre Facebook municipal.

Merci à tous.

**Gaston Nadeau, maire**

# Budget participatif

## 1- Qu'est-ce qu'un budget participatif :

**Monsieur Bernard Caouette, directeur général**

*Le budget participatif (BP) est un processus démocratique par lequel la population **décide de la façon de dépenser une part d'un budget public.***

Le conseil municipal a pris la décision d'impliquer la population, c'est-à-dire chaque citoyenne, chaque citoyen ainsi que les associations qui les représentent, dans l'élaboration d'un budget participatif.

Dans ce cadre, le conseil municipal a pris la décision de réaliser un budget participatif afin d'impliquer la population ainsi que les associations dans la définition d'une partie des orientations de la Ville.

Le moyen retenu pour en informer la population a été de tenir la présente ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION.

La présentation d'aujourd'hui (samedi 9 juillet – am) est filmée dans le but de pouvoir la présenter à la population par l'entremise du site internet de la municipalité et de sa plateforme Facebook.

Nos principales associations ont, quant à elles, été invitées à se joindre à nous, lesquelles, ensemble, représentent plus de la moitié de la population.

Aujourd'hui sera donc également l'occasion pour elles de se présenter à la population et l'inviter à s'impliquer, pour celle et ceux qui ont le temps et le désir de faire partie de notre futur dans le développement de notre collectivité.

Présentation des associations présentes :

- **Association des riverains du chemin du Barrage;**
- **Corporation du terrain communautaire;**
- **Association du lac Bisby;**
- **Association du lac Caribou;**
- **Association du lac Rond;**
- **Association du Mont-Caribou – Loisirs Vimy ( );**
- **Association du Petit lac St-François (110);**
- **Cercles des fermières (26 membres);**
- **Club de l'Âge d'or (350 membres);**
- **Comité de citoyens de Vimy-Ridge (5 membres);**
- **Club social de Vimy-Ridge – Femmes d'accords - (12);**
- **Comité de développement industriel et commercial de Coleraine (6/10 membres-administrateurs);** donne ton nom
- **Sentiers Pédestres des 3 Monts (4/7 administrateurs)** donne ton nom
- **Comité de bienfaisance;**

Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal

# Budget participatif

## 2- Pourquoi faire un budget participatif ?

**Rappel :** *Le budget participatif (BP) est un processus démocratique par lequel la population décide de la façon de dépenser une part d'un budget public.*

### Pour les citoyens, un budget participatif permet de:

- Donner une voix aux citoyens qui souhaitent, par leurs idées, collaborer à la transformation et aux développements de la municipalité;
- De découvrir et de se familiariser avec le fonctionnement du budget municipal;
- De se concerter, d'analyser et de s'exprimer;
- De prendre part à l'établissement d'une partie du budget de la Ville grâce au vote citoyen.

### Pour la municipalité, un budget participatif permet :

- D'ouvrir le dialogue avec les citoyens en créant une nouvelle dynamique de collaboration entre les élus, les citoyens et l'administration municipale;
- De prendre connaissance des besoins et de la volonté exprimée de la population ;
- D'établir une vision collective et la faire connaître aux citoyens;
- De faire les choix budgétaires en toute transparence, dans le respect du partage de pouvoir nouvellement établi.

Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal

# Budget participatif

## 3- Cycle d'un budget participatif

### Préparation du processus :

#### *Voici l'étape où nous en sommes rendus.*

Formation d'un comité de travail. Il aura pour mission de fixer les règles du processus, les activités permettant à la population de soumettre leurs idées de projets et un plan de mobilisation.

Lorsque le règlement encadrant le **BUDGET PARTICIPATIF** et le plan de mobilisation seront établis la population en sera informée.

### Propositions d'idées :

Des rencontres présentielle auront lieu et permettront des discussions et partages d'idées potentielles de projets;

### Développement des projets :

Du travail en atelier ou en comité permettra aux citoyens de développer, en collaboration avec l'administration, des projets réalisables;

### Vote des priorités :

La population sera invitée à voter pour les projets préférés;

### Financement et réalisation des projets :

Le conseil municipal met en œuvre les projets priorisés par les citoyens en y affectant le financement à même le budget participatif;

Le comité sera essentiellement formé de citoyens membres et représentants d'associations. Les citoyens sont donc invités, selon leur centre d'intérêt, à adhérer et à s'impliquer activement au sein des comités dont il a été fait mention précédemment.

Lorsque le règlement encadrant le **BUDGET PARTICIPATIF** et le plan de mobilisation seront établis, de même que la composition du comité, la population en sera informée.

Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal

## Au-delà du budget participatif

Au-delà du budget participatif et de son cadre juridique, l'exercice de consultation citoyenne permettra aux élus de connaître les attentes et les orientations prioritaires de la population et d'en tenir compte au point de vue administratif et budgétaire.

Une adresse courriel a donc été créée et mise à la disposition des citoyens afin de leur permettre de communiquer, le plus simplement possible, leurs idées et leur vision du développement de notre communauté.

Celles qui cadrent dans le processus du budget participatif seront reléguées au comité de pilotage et les autres idées seront analysées et hautement considérées par le conseil municipal lors de l'élaboration des budgets annuels de la municipalité.

Voici l'adresse courriel :

[budget.participatif@coleraine.qc.ca](mailto:budget.participatif@coleraine.qc.ca)

### **Un dernier mot en terminant :**

La présente démarche se veut évolutive et sera très certainement appelée à s'adapter, au fil du temps, et à s'améliorer. Nous comptons sur la compréhension et la collaboration de la population dans notre quête de l'excellence.

Merci

*Bernard Caouette, avocat*  
Directeur général et greffier-trésorier.  
Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine